

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

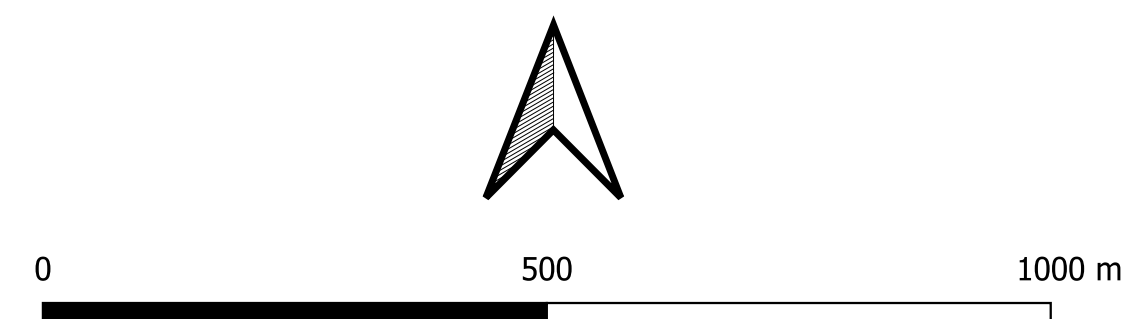
DOCUMENT DE TRAVAIL

- 5 Février 2020 -

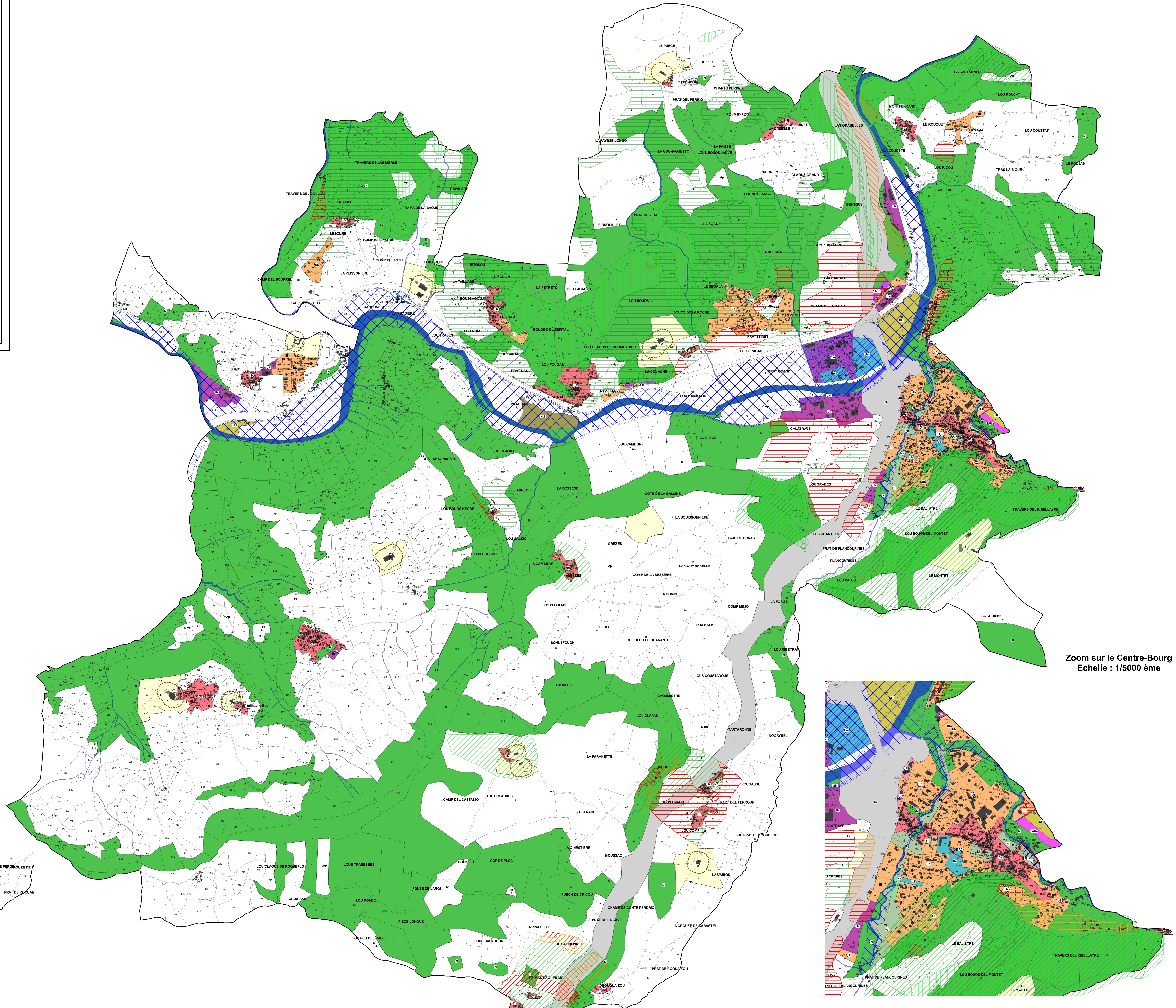
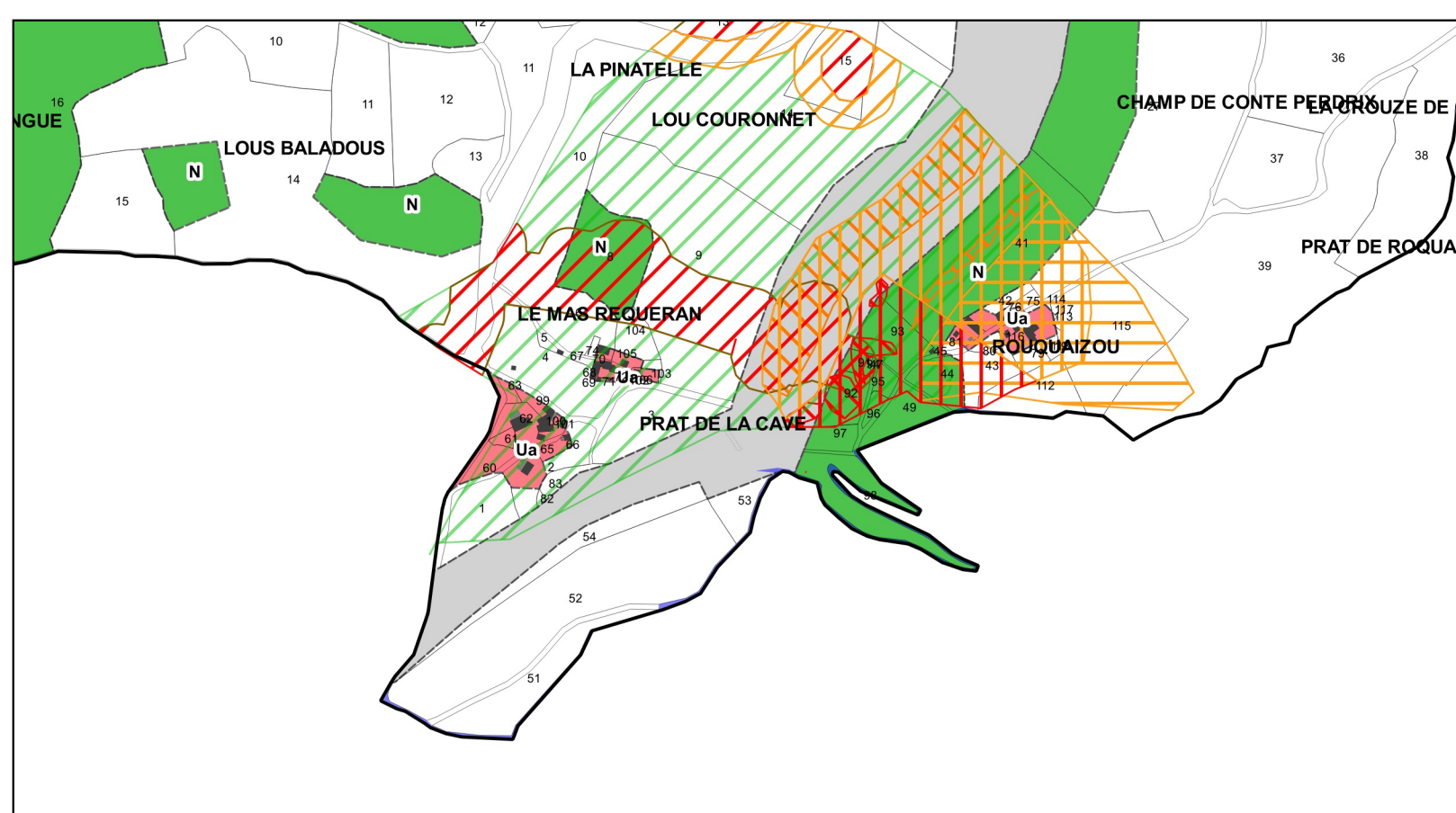
Département de la Lozère

Echelle : 1/7 500 ème

- LEGENDE :**
- ZONES URBAINES :**
- Ua : Tissus bâtis à caractère patrimonial
 - Ub : Tissus bâtis récents à dominante résidentielle
 - Ue : Tissus bâtis à vocation d'équipements et de loisirs
 - Uel : Tissus bâtis à vocation d'équipements et de loisirs situés en zone inondable
 - Ut : Tissus bâtis à vocation touristique
 - Ux : Tissus bâtis à vocation d'activités
 - Uxi : Tissus bâtis à vocation d'activités situés en zone inondable
- ZONES A URBANISER :**
- 1AUa : Zone à urbaniser à vocation mixte
 - 1AUb : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- ZONES AGRICOLES :**
- A : Zone agricole
 - Ap : Zone agricole protégée
- ZONES NATURELLES :**
- N : Zone naturelle
 - Ne : Zone naturelle à vocation d'équipements
 - Nj : Zone naturelle de jardins à valoriser
 - Nr : Zone dédiée à l'autoroute et ses abords
 - Nt1 : Secteur naturel à vocation touristique
 - Nt2 : Secteur naturel d'aménagement de loisirs
- AUTRES LEGENDES :**
- Espace protégé au titre de l'article L.151-19 du CU
 - Périmètres de réciprocité agricole
 - Emplacements réservés
- RISQUES :**
- PPRN Inondation :**
- Prescriptions
 - Interdictions
- Aléa "éboulement, chute de blocs et de pierres" résultant :**
- Aléa chute de blocs élevé
 - Aléa chute de blocs modéré
 - Aléa chute de blocs faible
- Aléa "éboulement, chute de blocs et de pierres" résultant :**
- Aléa rupture élevé
 - Aléa rupture modéré
 - Aléa rupture faible
- Aléa affondrement, affaissement, tassement :**
- Aléa affondrement élevé
 - Aléa affondrement modéré
 - Aléa affondrement modérément faible
 - Aléa affondrement faible
- Aléa Glissement de terrain :**
- Aléa glissement élevé
 - Aléa glissement modéré
 - Aléa glissement faible



Extrémité Sud de la commue



Zoom sur le Centre-Bourg
Echelle : 1/5000 ème

